

Image not found or type unknown



Propriétaire décédé et état des lieux non signé.

Par **yineline**, le **11/03/2009** à **17:11**

Bonjour.

Mon propriétaire est décédé et c'est son fils qui a repris ses affaires.

Celui ci ne rembourse pas la caution sous prétexte que ce n'est pas lui qui a signé le bail.

En a-t-il le droit.

De plus l'état des lieux a été effectué à mon entrée mais non signé.(oubli de la part de l'ancien propriétaire et moi même).

Qu'en sera-t-il le jour de mon départ?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.